

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le DIX NEUF DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le TREIZE DECEMBRE 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme BASLY-LAPEGUE Christine, M. DROUIN André, Mme SERRE Anne, M. LALANNE Jean-Pierre, Mmes HENRARD Marie-José (présente jusqu'à 18h42, jusqu'à la délibération n°4 incluse), LOUME-SEIXO Viviane, M. PEDARRIOSSE Francis, Mmes VERDIERE-BARGAOUI Axelle, DUDOUS Dominique, RABAUD-FAVEREAU Isabelle, LAGOUARDETTE Régine, Mrs. JANOT Bruno, NOVO Vincent, Mmes BADETS Béatrice, MADOUNARI Géraldine, ALEXANDRE Valériane, Mrs CASSEN Bruno, DUPOUY Bernard, SIMON Jésus, DARRIERE Eric, Mme DOURTHE Sarah, Mrs RENDE Grégory, DUBOIS Julien, Mme BERTHELON Marie-Constance, M. ARRAS Alexis.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. MAUCLAIR Stéphane, Mme HENRARD Marie-José, absente à partir de 18h42, à partir de la délibération n°5, Mrs BALAO Serge, DUCHESNE Philippe, Mmes FAUDEMÉR Laure, BERQUE-MANSAS Marianne, COUTANT Nicole, M. DAGES Pascal, Mmes POUDEX France, PEYRIN Nadine.

POUVOIRS :

M. MAUCLAIR Stéphane donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN,
Mme HENRARD Marie-José donne pouvoir à M. André DROUIN à partir de la délibération n°5,
M. BALAO Serge donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO,
M. DUCHESNE Philippe donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE,
Mme FAUDEMÉR Laure donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS,
Mme BERQUE-MANSAS Marianne donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE,
Mme COUTANT Nicole donne pouvoir M. Jésus SIMON,
M. DAGES Pascal donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme POUDEX France donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN.

OBJET : MUSEE DE BORDA : DONS AU MUSEE

Les collections du musée de Borda sont régulièrement enrichies de biens patrimoniaux en rapport avec ses différentes orientations thématiques.

Conformément à l'article L451-1 du code du patrimoine, les biens destinés à être inscrits à l'inventaire réglementaire du musée sont soumis au préalable à l'avis de la commission scientifique régionale pour les acquisitions.

Conformément à l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales, ces acquisitions doivent également être soumises, pour acceptation, au conseil municipal.

Il est proposé d'accepter les dons suivants faits au musée :

- une huile sur panneau de François-Maurice ROGANEAU intitulée « Aureilhan », datée de 1958 et signée, valeur estimée à 1 750 €, donnée par M. Yves DAUZAN, 40 100 DAX ;
- une huile sur panneau de François-Maurice ROGANEAU intitulée « Biscarosse », sans date, signée, valeur estimée à 1 750 €, donnée par M. Yves DAUZAN, 40 100 DAX ;
- une huile sur panneau de Marcel POISSONIE intitulée « La Côte d'Argent - Mimizan-Bourg », datée de 1929, signée, valeur estimée à 2 300 €, donnée par M. Yves DAUZAN, 40 100 DAX ;

Ces trois dons, correspondant à la section 'Paysages Landais' des collections du musée de Borda, ont été acceptés en commission scientifique régionale pour les acquisitions du 05 juillet 2018.

Il est proposé d'accepter également les dons suivants :

- un sac à bandoulière en cuir et textile produit en Afrique Occidentale Française avant 1908, donné par Marie-France LABARTHE, 40180 CANDRESSE, Véronique LABERNÈDE, 40180 CANDRESSE, Jean-Jacques LESBÈGUERIES, 40000 MONT DE MARSAN et Patrick LESBÈGUERIES, 40180 CANDRESSE ;
- un sac à attacher à la ceinture en cuir produit en Afrique Occidentale Française avant 1908, donné par Marie-France LABARTHE, 40180 CANDRESSE, Véronique LABERNÈDE, 40180 CANDRESSE, Jean-Jacques LESBÈGUERIES, 40000 MONT DE MARSAN et Patrick LESBÈGUERIES, 40180 CANDRESSE ;
- un chasse-mouches en poil d'éléphant, argent, textile et cuir produit en Afrique Occidentale Française avant 1908, donné par Marie-France LABARTHE, 40180 CANDRESSE, Véronique LABERNÈDE, 40180 CANDRESSE, Jean-Jacques LESBÈGUERIES, 40000 MONT DE MARSAN et Patrick LESBÈGUERIES, 40180 CANDRESSE ;
- un couteau et son fourreau en cuir, bois, métal ferreux produit en Afrique Occidentale Française avant 1908, donnés par Marie-France LABARTHE, 40180 CANDRESSE, Véronique LABERNÈDE, 40180 CANDRESSE, Jean-Jacques LESBÈGUERIES, 40000 MONT DE MARSAN et Patrick LESBÈGUERIES, 40180 CANDRESSE ;
- 91 plaques de verre photographiques et leurs boîtes de rangement, réalisées par Edmond Fortier en avril-mai 1908, données par Marie-France LABARTHE, 40180 CANDRESSE, Véronique LABERNÈDE, 40180 CANDRESSE, Jean-Jacques LESBÈGUERIES, 40000 MONT DE MARSAN et Patrick LESBÈGUERIES, 40180 CANDRESSE.

Ces cinq dons et ensemble, venant compléter la collection extra-européenne du musée de Borda liée au voyage du ministre des Colonies Raphaël Milliès-Lacroix en Afrique occidentale en 1908, ont été acceptés en commission scientifique régionale pour les acquisitions du 1er octobre 2019.

**SUR PROPOSITION DE MADAME DOMINIQUE DUDOUS, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ACCEPTE le don des œuvres désignées ci-dessus, pour l'enrichissement des collections du musée de Borda ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dons.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20191219-20-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 23 Décembre 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».